

Montreuil,
le mardi 12 janvier 2021

Objet : Évolution des modalités de délivrance à l'applicatif EGAP

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Directeur évaluateur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional.

Afin de sécuriser l'accès à notre applicatif EGAP mettant à votre disposition les guides juridiques :

- Guide d'administration du personnel ADD, employés et cadres, praticiens,
- Guide paie,
- Guide jurisprudence

Je vous informe que l'UcanSS fait évoluer les modalités de délivrance d'accès, afin de permettre une meilleure décentralisation de sa gestion.

Pour rappel, à ce jour, l'ensemble des personnes inscrites au référentiel des agents de direction sont automatiquement habilitées.

Depuis le 1er janvier 2021, cet accès automatique est réservé aux directeurs d'organismes, directeurs évaluateurs et médecins conseils régionaux.

Les autres agents de direction peuvent être habilités à leur demande, par l'administrateur local (directeur ou son délégataire). Ce mode de délégation est ainsi aligné sur celui actuellement appliqué pour les employés et cadres.

Cette modification s'applique uniquement aux nouveaux agents de direction et ne saurait en aucun cas être rétroactive.

Pour toute question relative aux habilitations à l'applicatif EGAP, nous vous remercions de bien vouloir nous écrire à l'adresse suivante : webmaster@ucanSS.fr

Assurés de l'attention que vous porterez à cette démarche, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Directeur et Médecin Conseil Régional, en l'expression de notre considération distinguée.



Raynal Le May

Directeur



Anne Croizet

Directeur comptable et financier intérimaire

